

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2023

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté ce 5 septembre 2023, le Règlement numéro 371-2023 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux de la Ville de Warwick.

Le Règlement vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sur le territoire de la Ville de Warwick pour la saison 2023-2024 et les saisons subséquentes, le tout en conformité avec la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.3) et le Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) et suite aux demandes présentées par le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs et le Moto-Club Bois-Francs inc.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13^e jour du mois de septembre 2023.

**Karine Larose,
Greffière**